

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## CONCERNANT NOTAMMENT LES RAPPORTS, COMPORTANT LES CONCLUSIONS DU RÉEXAMEN PÉRIODIQUE, PRÉVUS A L'ARTICLE L.593-19 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT LORS DU 4<sup>e</sup> RÉEXAMEN PÉRIODIQUE MENÉ PAR EDF AU-DELÀ DE LA 35<sup>e</sup> ANNÉE DE FONCTIONNEMENT DES RÉACTEURS ÉLECTRONUCLÉAIRES N°3 et N°4 DU CENTRE NUCLÉAIRE DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ (CNPE) DE DAMPIERRE SUR LA COMMUNE DE DAMPIERRE-EN-BURLY (45)

**OBJET :** Les rapports, prévus à l'article L.593-19 du Code de l'environnement, comportant les conclusions du réexamen périodique, menés par EDF, au-delà de la 35<sup>e</sup> année de fonctionnement, des réacteurs n°3 et n°4 du CNPE de Dampierre, sont soumis à enquête publique. À l'issue, ils feront l'objet de la procédure d'autorisation par l'Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection (ASNR) mentionnée à l'article L.593-15 du Code de l'environnement.

**PÉTITIONNAIRE :** Électricité de France (EDF) (siège social : 22-30, avenue de Wagram, 75382 PARIS cedex 8)

**EMPLACEMENT DES INSTALLATIONS :** DAMPIERRE-EN-BURLY

**DURÉE DE L'ENQUÊTE :** 31 jours consécutifs, du lundi 1<sup>er</sup> juin 2026, 9 heures, au mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2026 inclus, 17 heures.

Le présent avis d'enquête, ainsi que le dossier d'enquête publique, sont publiés sur le site internet accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7253/>.

Pendant la durée de l'enquête publique :

- les dossiers d'enquête seront déposés en mairie de DAMPIERRE-EN-BURLY, siège de l'enquête, et en mairies de LION-EN-SULLIAS, NEVOY, OUZOUEUR-SUR-LOIRE, SAINT-GONDON, SAINT-FLORENT-LE-JEUNE, SAINT-AIGNAN-LE-JAILLARD (45) où le public pourra les consulter, sur support papier, aux jours et heures d'ouverture des mairies, et consigner ses observations et propositions directement sur les registres d'enquête. Les dossiers sont également consultables, en version numérique, sur un poste informatique, en mairie de DAMPIERRE-EN-BURLY, siège de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

- un site internet, comportant un accès aux dossiers d'enquête publique et un registre dématérialisé sécurisé sur lequel le public peut consigner ses observations et propositions directement, est ouvert à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7253/>.

- les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées :

• par voie postale en mairie siège de l'enquête : Mairie de DAMPIERRE-EN-BURLY, 14 rue Nationale, 45570 DAMPIERRE-EN-BURLY, à l'attention du Président de la commission d'enquête, lequel les annexera au registre d'enquête ;

• via les adresses suivantes : <https://www.registre-dematerialise.fr/7253/> ou [enquete-publique-7253@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-7253@registre-dematerialise.fr).

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/7253/>.

Le public pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête publique auprès de la DDPP du Loiret - Sécurité de l'environnement industriel - 181 rue de Bourgogne 45 000 Orléans cedex 1, avant l'ouverture de l'enquête et pendant la durée de celle-ci.

La commission d'enquête, désignée par le Tribunal administratif d'Orléans, est composée de :

- Président : M. Christian BRYGIER, gendarme en retraite,  
- Titulaires : M. Eugène BONNAL, officier supérieur de l'Armée de l'Air en retraite  
M. Michel BADAIRE, en retraite

La commission d'enquête ou l'un au moins des commissaires enquêteurs seront présents, en mairies, pour recevoir les observations du public, lors des permanences suivantes :

Lundi	01/06/26	de 09h00 à 12h00	en mairie de DAMPIERRE-EN-BURLY (siège de l'enquête)
Samedi	06/06/26	de 09h00 à 12h00	en mairie d'OUZOUER-SUR-LOIRE
Mardi	09/06/26	de 14h30 à 17h30	en mairie de NEVOY
Vendredi	12/06/26	de 15h00 à 18h00	en mairie de SAINT-GONDON
Mardi	16/06/26	de 14h00 à 16h30	en mairie de SAINT-AIGNAN-LE-JAILLARD
Vendredi	19/06/26	de 15h00 à 18h00	en mairie de LION-EN-SULLIAS
Mardi	23/06/26	de 09h00 à 12h00	en mairie de SAINT-FLORENT-LE-JEUNE
Mercredi	01/07/26	de 14h00 à 17h00	en mairie de DAMPIERRE-EN-BURLY (siège de l'enquête)

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public en mairies, lieux d'enquête, à la DDPP du Loiret (Service SEI, 131 faubourg Bannier, Bât D, 45 000 ORLÉANS), et sur le site internet des services de l'État dans le Loiret ([www.loiret.gouv.fr](http://www.loiret.gouv.fr)), à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Les informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de :  
M. Laurent MERCIER, Directeur Délégué Ancrage Territorial - CNPE de DAMPIERRE -BP18 - 45570 OUZOUER sur LOIRE. Courriel : [dampierre-enquete-publique@edf.fr](mailto:dampierre-enquete-publique@edf.fr)